

# Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **25 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## A. ABREZOL

Entretien  
d'immeubles  
Transformations  
Tous travaux  
soignés de  
plâtrerie-peinture

Rue César-Roux 22 LAUSANNE Tél. 22 86 00



## Menuiserie Lausannoise S.A.

Mousquines 10  
Téléphone 22 49 33

TRAVAUX D'ART ET DE BATIMENT  
**AGENCEMENTS**  
TOUTES RÉPARATIONS - STORES

Dir.: J.-L. Santagiuliana

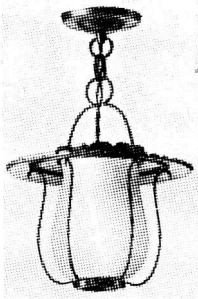
Entreprise de ferblanterie  
Couverture - Appareillage  
Concessionnaires

## Christin & Bürki

Ancienne Maison Christin Frères

Lausanne - Rue de la Barre 4  
Tél. 22 93 84 - Maison fondée en 1876

Paratonnerres - Vérification électrique



## Herren S.A.

ÉLECTRICITÉ  
H. RANDIN, adm.

Galeries Sainte-Luce - Petit-Chêne 17  
Téléphone 22 50 42  
LAUSANNE

## INFORMATIONS

### Le peuple suisse s'est prononcé pour le maintien du contrôle des prix

Le peuple suisse a démontré clairement, par la votation du 23 novembre 1952, par 488 489 voix contre 289 462, qu'il désirait le maintien du contrôle des prix, et qu'il rejetait résolument l'éternelle augmentation du coût de la vie. Nous n'attendions pas un résultat aussi positif; notre satisfaction est donc encore plus complète devant une majorité si forte.

Les adversaires du maintien de la loi avançaient des considérations juridiques, selon lesquelles elle n'avait pas de base constitutionnelle solide. Le peuple ne s'est pas laissé induire en erreur, et il a prouvé qu'il s'intéressait plus à la cause elle-même qu'à des questions de forme. Il n'a pas ajouté foi à leurs promesses, selon lesquelles cette question du contrôle des prix, dans ce domaine comme dans celui du pain et du lait, pouvait être définitivement réglée à l'avenir sans base légale solide.

C'est pourquoi l'argument selon lequel une entière liberté économique devait être rétablie, et qu'alors les prix baisseraient d'eux-mêmes et que tout désormais irait pour le mieux dans le meilleur des mondes, n'a pas exercé le pouvoir d'attraction qu'ils escomptaient.

Par une suite d'expériences amères, le peuple suisse sait parfaitement que le contrôle des prix, comme on voulait le lui faire croire, n'est pas responsable de la hausse. Les moyens utilisés par de puissantes associations pour maintenir à un niveau élevé des prix qui n'obéissent plus au libre jeu de la concurrence, sont trop connus pour qu'on puisse les oublier. On ne comprend pas toujours pourquoi l'Etat prend des mesures de protection à l'égard de certains produits industriels, mais on en constate bien souvent l'aspect néfaste, quand, dans certains domaines, les prix augmentent d'une manière insensée. Le recul de cette haute conjoncture, qui commence à se faire dans divers domaines, incite la population à réagir vigoureusement contre des procédés commerciaux oubliés de certains égards élémentaires, qui engendrent des profits incroyables et que l'homme de la rue n'est pas loin d'assimiler à des esroqueries.

Le résultat positif du 23 novembre démontre avec clarté que la grande majorité du peuple suisse en a assez de cette continuelle dépréciation de l'argent qui porte préjudice non seulement au travailleur, mais aussi au rentier et à l'épargnant.

Le résultat tangible de l'accueil réservé à cette loi a démontré, sans aucun doute possible, la ferme volonté de maintenir ce contrôle des prix et d'opposer une barrière solide aux spéculations foncières. Depuis bien longtemps, les associations de propriétaires immobiliers se défendaient contre toutes sortes de demandes dont ils se disaient menacés; ils participaient activement à la lutte contre les progrès de la construction de logements pour retarder l'avènement d'une situation normale dans le marché locatif. Elles n'ont donc moissonné que ce qu'elles avaient semé.

L'adoption de la loi a pour effet que le contrôle des prix continuera son activité jusqu'à la fin de l'année 1953. D'ici là, le Conseil fédéral aura à présenter au peuple un arrêté qui réglera la situation jusqu'à fin 1956. Cela ne sera pas facile: s'il ne veut pas provoquer des dégâts jusqu'à 1954, il devra prendre en considération une volonté populaire clairement exprimée. Il ne faut pas oublier que seul l'appui de ce contrôle peut résoudre le problème du logement, et, qu'en tout premier lieu, il faut mettre à la disposition de toutes les classes de notre population des logements en nombre suffisant et à des prix abordables.

Gts. (Adapté de *Das Wohnen.*)

### Enseignement ménager et lutte antialcoolique

Dans une communication présentée au récent congrès international contre l'alcoolisme, le Dr Renaudeau, vice-président de l'Union nationale française des caisses d'allocations familiales, a souligné en particulier le rôle de l'enseignement ménager dans la lutte contre l'alcoolisme.

Parmi les différents facteurs de l'alcoolisme, en particulier pour les hommes, il y a celui de l'incompétence des épouses pour tous les problèmes de l'alimentation et pour la tenue du ménage. C'est pourquoi, indirectement, l'enseignement ménager, par une formation suffisante des ménagères à leurs responsabilités du foyer, combat l'alcoolisme.

Nous avons obtenu que l'enseignement ménager ne se borne pas à l'étude pratique des techniques ménagères, mais qu'il soit en même temps un enseignement familial étendu, avec des disciplines variées tant doctrinales que pratiques sur tous les problèmes éducatifs, familiaux et sociaux. De ces problèmes, l'épouse et la mère doivent, dans tous les milieux, être particulièrement bien informées en vue de la stabilité et du bonheur du foyer.

Toutes les matières enseignées à l'école ménagère fournissent l'occasion d'un rappel des méfaits de l'alcoolisme. Le Dr Renaudeau cite en particulier la puériculture, l'étude scientifique de l'alimentation et des valeurs alimentaires, l'étude des budgets familiaux, l'éthique de la maison, l'étude des loisirs des différents membres de la famille.

Ainsi, l'enseignement ménager, devenu essentiellement un enseignement familial, attaque à tout instant les problèmes de l'alcoolisme, mais il va encore plus loin avec la morale familiale, avec la psychologie

**E. WEBER** ÉLECTRICITÉ

LAUSANNE RUE NEUVE 3 TÉLÉPHONE 23 46 97

**Pour vos travaux d'Electricité - Gaz - Eau - Téléphone**

adressez-vous à

**BORNET S.A.**

8, rue de Rive - GENÈVE - Téléphone 5 02 50

**JEAN SPINEDI S.A.**

BATIMENT  
BÉTON ARMÉ  
TRAVAUX PUBLICS  
ROUTES

GENÈVE - BOUL. SAINT-GEORGES 28 - TÉL. 4 52 84



**Prises de commandes :**

Dans tous les magasins S.C.S.C. et de l'Union Laitière, au Siège social S.C.S.C., 10, bd James-Fazy (service combustibles) et au Chantier de Châtelaine (téléphone 3 31 85).

**W. TISCH-REYMOND**

Parqueteur

Av. Beaulieu 1 LAUSANNE Tél 24 15 51

familiale, et de plus en plus avec les données récentes des psychiatres contemporains, avec la psychologie effective, vers l'étude des conflits conjugaux et des conflits entre parents et enfants, vers l'étude des dislocations de la famille que cause au plus haut degré l'alcoolisme. Nul enseignement plus concret, plus direct, plus impressionnant pour les jeunes ne peut être fait, en matière d'alcoolisme, qu'à propos d'enseignement familial ménager.

Le Dr Renaudeau, offrant en exemple l'utile travail de propagande accompli par l'enseignement ménager, en souhaite l'extension aux différents ordres d'enseignement :

Cet ensemble de disciplines, qui touchent à la fois à toute l'économie domestique et à la spiritualité de la famille, devrait être imposé non pas seulement à l'enseignement des jeunes de moins de 15 ans avec les adaptations nécessaires aux différents âges, mais essentiellement aux degrés supérieurs des divers enseignements : lycées et collèges, universités et grandes écoles, en donnant tout le développement nécessaire à la formation de tous les adolescents, garçons et filles. Ce serait une des meilleures prophylaxies de l'alcoolisme.

*Informations sociales, Paris.*

### L'épargne à la construction

Un système d'épargne à la construction est en train d'être mis sur pied en Allemagne, où un projet de loi a été adopté par le Bundestag et doit encore être ratifié par le Bundesrat. La loi prévoit le versement, à ceux qui ont déposé de l'argent dans une caisse d'épargne destinée à la construction de logements, de primes de 25 % versées par le gouvernement ; la prime est portée à 27 % pour les familles d'un ou de deux enfants, de 30 % s'il y a trois à cinq enfants et de 35 % s'il y a plus de cinq enfants. La prime ne peut toutefois pas dépasser 400 DM par année, ce qui correspond à une épargne annuelle de 1600 DM. M. S.

## BIBLIOGRAPHIE

*Rapport de la Société coopérative d'habitation de Genève*

Nous avons reçu le Rapport annuel de la Société coopérative d'habitation de Genève. On sait que cette société, la plus importante de son genre à Genève, groupe les immeubles dénommés Cités-Villars I et II, Cité-Franchises, Cité-Vieuses et Cité-d'Aire, soit 626 logements au total. C'est grâce en majeure partie à l'activité sans fatigue de son président et fondateur, M. Charles Burklin, que la prospérité de cette société s'est établie si solidement. Au moment où il quitte cette présidence, nous voudrions dire à M. Burklin, au nom de tous les amis et lecteurs de ce journal, combien nous avons toujours apprécié ses conseils, combien sa vitalité nous a souvent encouragés, et combien nous espérons pouvoir profiter, dans les années qui viennent, et qui amèneront certainement d'intéressants changements dans la question du logement, de ses conseils et de son expérience. Désormais président d'honneur de la Société coopérative d'habitation de Genève, que M. Charles Burklin veuille bien accepter nos félicitations et nos vœux. J.

*Neuer Wohnbau. Band I : Bauplanung*, par Hermann Wandersleb et Hans Schoszberger. (La nouvelle construction de logements.) Otto Maier Verlag, Ratisbonne. Cet ouvrage se donne pour but d'étudier l'activité de l'E. C. A. dans le domaine du logement de l'Allemagne d'aujourd'hui. Il énumère tous les problèmes, depuis celui de l'urbanisme général des cités détruites jusqu'à celui de l'aménagement des armoires de cuisines, posés par l'envergure de la reconstruction allemande. Une quantité de spécialistes se sont donné pour tâche d'exposer chaque question au public : nul doute qu'une pareille documentation, illustrée à la perfection, ne soit utile à tous ceux qui s'occupent, chez nous aussi, des choses du logement.

**CHAUFFAGE**

Toutes applications

ÉTUDES - DEVIS - CONSEILS  
sans engagement

**E. SCHMUTZ**

Ch. du Martinet - Lausanne - Tél. 24 14 14